

LA LETTRE DE PAÏOLIVE



Photo Jean Roche

L'Édito

Dégâts des eaux ?

L'eau est si "courante" qu'elle ne devient une question qu'à la faveur d'évènements naturels perturbants ou de contraintes, matérielles ou financières. En-dehors de ces circonstances, l'eau est si nécessaire à notre existence que sa disponibilité, sa régulation, sa propreté, nous paraissent devoir aller de soi. En effet, l'eau et les milieux aquatiques font l'objet d'une organisation efficace et la gestion de ce bien commun n'est pas, en France, ce qui est le plus mal institué. Il fut un temps où les biens naturels, eau, air, espace, étaient considérés comme inépuisables et gratuits. Ce n'est plus possible aujourd'hui, mais leur affecter un prix en-dehors d'un marché ou d'un coût de production n'est pas chose aisée. Les consommateurs payent directement l'eau qu'ils utilisent mais les acteurs du tourisme ou les prestataires de loisirs aquatiques ne rétribuent pas les services dont ils bénéficient, encore moins les agriculteurs dont la contribution aux Agences de l'Eau n'est pas à la hauteur des avantages qu'ils retirent. Des avantages acquis vont sans doute freiner les adaptations que le changement climatique requerra. Il ne manque d'ailleurs pas déjà d'interrogations très concrètes : le prix de l'eau en Ardèche, l'absence de contrôle des forages privés, la persistance d'une mentalité de gaspillage. Officiellement la plupart des indicateurs de qualité de l'eau sont au vert, mais que valent exactement les indicateurs au-delà des eaux potables ? Quel contrôle réel sur l'application des réglementations sécheresse ? Quelle application de la législation sur l'assainissement aux campings ? Lors de l'élaboration de documents de programmation à grande échelle, l'alternative est posée ainsi : exploiter de nouvelles réserves d'eau et en édifier, ou bien adapter le développement aux ressources disponibles. Fuite en avant ou sagesse ? Qu'est-ce qui fera le moins de dégâts ?

Sommaire

- > L'Édito
- > Actualités
- > Notre invité
- > Les araignées
- > Dossier sur l'eau-1
- > Mots d'artiste
- > Le saviez-vous ?
- > Agenda

Actualités

ATTAQUE CHIMIQUE CONTRE LA NATURE ?

Alors que de multiples institutions publiques et privées sont mobilisées et que des déclarations publiques laissent penser que tout est fait pour enrayer l'érosion de la biodiversité, des actions lourdes de conséquences sont menées sur notre territoire dans la plus grande discrétion. En effet les communes de Beaulieu, Gros-pierres, Chandolas, Berrias et Casteljau, Banne sont incluses depuis cette année dans un Plan de Lutte Obligatoire contre une maladie de la vigne, la flavescence dorée, transmise par un petit insecte, une cicadelle (ci-dessous), plan limité jusqu'alors à des communes de la vallée du Rhône mais étendu à la suite de la découverte de quelques plants contaminés sur les communes de Beaulieu et Gros-pierres. Or, si réellement tous les vignobles de ces communes sont traités de une à trois fois par an, cela signifie que plusieurs tonnes de pesticides vont y être épanchés, ou l'ont déjà été. Or ces produits ne sont pas sélectifs et très toxiques. Selon une source autorisée : « ces applications sont nouvelles pour la plupart des vigneronnes qui depuis plus de 20 ans n'employaient plus d'insecticides ». La biodiversité des

vignes, ou du moins ce qu'il en reste, est condamnée sans appel par ces traitements qui visent à éradiquer une seule espèce. Mais il est évident qu'une part de ces produits est emportée par le vent ou le ruissellement, polluant encore plus l'eau, l'air et les sols bien au-delà des seules surfaces plantées de vignes. Ces toxiques ont ensuite des effets en cascade dans les chaînes alimentaires. Les produits employés autorisés ont un spectre de cible large et sont toxiques pour les humains. La liste des activités à éviter pendant les épandages est éloquent : activités en extérieur – jeux, pique-nique, promenades – aérer les habitations, étendre du linge, découvrir la piscine, sortir les animaux domestiques ! Notons que lorsque ces traitements ont été imposés à Saint-Marcel d'Ardèche, les mairies n'ont pas été informées, malgré les enjeux de santé publique. Il reste encore beaucoup de points à éclaircir : le nom des produits, leur quantité réelle utilisée, leur efficacité (non avérée semble-t-il) ainsi que les solutions alternatives. Ils feront l'objet d'un prochain article pour évaluer si ce type d'intervention massive et violente ne constitue pas une régression agronomique et une riposte disproportionnée.



Scaphoides titanus, la cicadelle vecteur de la flavescence dorée en compagnie d'un criquet

Notre invité

Après une vie comme professeur de sports au CREPS et spécialiste des activités sportives de nature, Gérard Gsegner se définit comme un pragmatique en écologie. Conseiller municipal et communautaire aux Vans, 1er vice-président de l'Établissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche (EPTB Ardèche), délégué à la fonctionnalité des milieux et aux zones humides.

Comment est organisée la gestion des politiques publiques de l'eau en basse Ardèche ?

L'eau est un élément vital et un patrimoine commun, une gestion cohérente et durable de cette ressource est essentielle. En amont, la Commission Locale de l'Eau (CLE) représente l'ensemble des usagers et des positions qui s'expriment sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. La CLE élabore et veille à la bonne mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). Ce dernier régit la politique globale de l'eau et planifie les actions à mettre en œuvre. Il vise à concilier la satisfaction et le développement des différents usages (eau potable, industrie, agriculture, ...) et la protection des milieux aquatiques, en tenant compte des spécificités du territoire à l'échelle du bassin versant.

Au 1^{er} janvier 2018, les trois syndicats de rivière Chassezac, Ardèche Claire et Beaume-Drobie ont fusionné au sein du nouvel organisme l'EPTB Ardèche qui met en œuvre les actions concrètes du SAGE comme les aménagements, leurs entretiens, la gestion de la quantité et l'amélioration de la qualité de l'eau, la préservation de la faune et de la flore dans et autour des cours d'eau.

Les contrats de rivières sont les outils privilégiés pour assurer ces missions : ils permettent un engagement réciproque entre les maîtres d'ouvrages qui réalisent les actions (EPTB, communes, agriculteurs...) et les financeurs qui apportent des subventions (Agence de l'eau, Régions, Départements, etc.).

Parlez-nous du Chassezac...

Il traverse 36 communes dont 11 en Lozère et 1 dans le Gard, long de 87 km jusqu'à sa confluence avec l'Ardèche. Il héberge le plus important complexe hydroélectrique de notre région. En amont, le barrage de Puy-laurent soutient l'étiage avec pour objectif d'avoir toujours de l'eau en aval de Maisonneuve, assurant la protection de la faune et la flore. Puis le barrage de Malarce ayant pour fonctions d'assurer que l'eau arrive à l'usine hydroélectrique des Salelles et garantisse la continuité du débit jusqu'à la confluence de l'Ardèche.

Par ailleurs, il y a de multiples prélèvements d'eau à de nombreux endroits, les riverains disposent de quota de 1000 m³/an. L'eau est aussi pompée par des structures collectives d'irrigation, comme par exemple aux stations de pompes du pont de Gravières et de Cornadon (près des Actinidias) ou le long des canaux du Plot et de Vompdes et par des collectivités pour la production d'eau potable comme à la station de Chantequinson du Service Public de l'Eau en Cévennes ou à celle de Mazet du SEBA. Des prélèvements jusqu'à 2 millions de m³/an irriguent les plaines agricoles de Jalès et de Saint Alban. Au total 400 exploitations agricoles en bénéficient.

Quelles sont les missions de l'EPTBVA pour assurer la qualité et la continuité de la biodiversité des cours d'eau ?

Les missions se déclinent suivant quatre volets : la quantité, la qualité, la biodiversité et les différents usages de l'eau. Sur la quantité, certaines zones sont en déficit hydrique comme le bassin de Beaume/Drobie en l'absence de barrage pour réguler le débit, alors que le Chassezac en dispose et que le débit de l'Ardèche est soutenu par le lac d'Issarlès. Des aides sont apportées pour par exemple équiper les usagers d'économiseurs d'eau, de citernes pour l'eau de pluie. En cas de sécheresse sévère, des arrêtés préfectoraux restreignent les usages pour assurer les débits minima. La qualité de l'eau s'améliore fruit des efforts considérables dans les réalisations de réseaux d'assainissement collectif.

Pour la sécurité sanitaire des baignades, l'Agence Régionale de Santé procède à des contrôles complétés par ceux financés par les communes qui ont des baignades déclarées. Cette surveillance permet de prendre si besoin des arrêtés d'interdiction de baignade souvent de courte durée, car la rivière a une capacité d'autoépuration. Les expériences acquises conduisent à la mise en place d'un profil de baignade et d'un protocole de vérification de toutes les sources potentielles de pollution. L'été, la qualité de l'eau est perturbée par les constructions de mini-barrages par les touristes, détruisant malheureusement les habitats de la faune du fait du déplacement des galets et la stagnation de l'eau. Une brigade estivale va à la rencontre des estivants sur les sites Natura 2000 et les espaces naturels sensibles pour expliquer la biodiversité et les activités à proscrire, comme les mini-barrages ou les feux. Des panneaux d'affichage complètent ces actions sur les lieux de baignade. Par ailleurs, on essaye de créer des zones de quiétude en association avec les communes, car il est toujours difficile de gérer la quantité de canoës et l'activité touristique.

Rappelons les chiffres clés de l'EPTBVA : 2 400 km² ; 1 000 km de rivières ; 152 communes avec 115 000 habitants permanents mais le double en été ; budget 2019 : 4,5 M€ dont 1,7 M€ en investissement.

Face au réchauffement climatique, qu'envisagez-vous pour préserver la qualité des eaux ?

La fourniture en eau n'est pas gratuite. N'oublions pas que l'eau est un bien commun. Alors que le standard est 100 m³/an pour une famille de 4 personnes, le minimum vital est de 28 m³ (soit 16 litres par jour et par personne), la plupart de nos concitoyens n'ont pas conscience combien l'eau est précieuse. Face à sa raréfaction qui se profile, la politique publique en Ardèche devrait prescrire pour chaque construction neuve une citerne d'eau de pluie proportionnelle à la surface de la maison. Nous devons réfléchir sur les capacités de stockage car la saisonnalité de la pluviométrie sera différente dans l'avenir, avec notamment de grandes périodes de sécheresse. D'autres mesures devraient être prises comme contrôler l'obligation de déclaration des forages privés ; accroître le contrôle du bon fonctionnement des assainissements non collectifs par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et inciter les particuliers à procéder aux travaux nécessaires, augmenter les performances de l'assainissement collectif et viser un taux de collecte de 100 % dans les zonages concernés.



LES ARAIGNÉES DANS PAÏOLIVE

On en connaît plus de 1700 espèces en France, et 207 sur Païolive. Un chiffre certainement bien en dessous de la réalité, mais malgré nos connaissances, nos voisins les araignées ont depuis longtemps hérité d'une réputation aussi néfaste que non méritée. Capables de vivre dans les milieux les plus divers, les araignées de rencontrent depuis la canopée des arbres jusqu'au fond de pro-

fondes cavernes, de la garrigue la plus sèche à la rivière la plus torrentielle. Cette diversité de lieux de vie entraîne une diversité de méthodes de chasse. Une majorité vit et chasse sur des toiles à la forme très diverses, au sol ou dans les arbres et fourrés, sur les murs ou les rochers. Ces toiles font partie intégrante de l'image générale des araignées, mais certaines choisissent de s'en passer, et chassent plus activement, de jour ou de nuit, en se fiant à des

sens très développé pour attraper des proies sans le moindre piège. Cette grande diversité en termes d'habitats et de comportement se reflète dans une conséquente diversité de formes et couleurs, adaptés à chaque situation. Les chasseuses sans toile auront de grands yeux puissants pour voir leurs proies à distance, et sont souvent marquées de fortes couleurs ou de marques très visibles, tandis que les araignées à toile fixe seront souvent plus

banales en apparence, mais pourvue de longues pattes et de longs poils sensitifs compensant des yeux moins puissants. La très grande majorité des araignées est inoffensive pour l'homme, celles-ci étant déjà effrayées par sa présence, mais surtout trop petites pour représenter le moindre risque, sinon pour leurs proies millimétriques. Certaines sont même dépourvues de venins, et se servent de pièges élaborés pour capturer leurs proies sans poisons. La peur et la méfiance envers les araignées sont malheureusement aujourd'hui très ancrées dans les esprits, la mauvaise réputation dont elles ont hérité étant entretenue par une malheureuse méconnaissance générale et une large utilisation médiatique de cet image dans la culture cinématographique ou chez certains auteurs et journalistes. Loin d'être dangereuses ou néfastes, les araignées sont cruciales pour le maintien de l'équilibre des populations d'arthropodes et permettent d'éviter la prolifération d'insectes telles que les moustiques. Comme



Thomise enflée (*Thomisus onustus*). Cette "araignée-crabe" chasse les insectes en se camouflant dans les fleurs dont elles adoptent chaque fois les couleurs.

beaucoup d'autres aujourd'hui, elles sont menacées par la réduction et la destruction de leurs lieux de vie, la pollution des zones sau-

vages, et la raréfaction consécutive de leurs sources de nourriture en milieux naturels.
LOUIS MERTENS

POUR L'EAU (1) : DES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

L'avenir du cycle de l'eau est indissociable de celui du changement climatique et c'est pourquoi nous commençons ce dossier en présentant les cartes ci-dessous. Elles ont été établies selon le modèle standard (Aladin scénario RCP 4.5). La position du périmètre de l'éco-complexe de Païolive et des Gras est indiqué par le tracé de couleur noire. D'ici à 2050 les prévisions indiquent des précipitations moindres en été mais plus abondantes qu'aujourd'hui en hiver. On semble se diriger vers des étés plus secs et des hivers chauds et humides.

De tels changements sont préoccupants mais sont-ils catastrophiques ? La peur n'est sans doute pas fondée, si l'on considère notre région du moins et selon ces prévisions.

Le plus grand risque vient peut-être non tant d'une pénurie d'eau en valeur absolue que de la promotion de solutions désordonnées imposées par une peur de manquer et qui retarderaient les adaptations à la nouvelle situation pour tenter de prolonger coûte que coûte des comportements adoptés ces dernières décennies : arrosages estivaux, tourisme estival et aquatique de masse,

La construction de réserves pour stocker l'eau en hiver afin de la mobiliser pour l'été, pourra être utile dans certains cas. Des investissements technologiques peuvent aussi être envisagés. Mais il faudra se résoudre à des changements des activités et comportements saisonniers tant pour l'agriculture que pour le tourisme. Il ne faudra surtout pas oublier que les solutions les plus durables seront celles qui seront fondées sur la nature. Selon l'UICN celles-ci sont de trois sortes

- la préservation d'écosystèmes intacts et en bon état écologique.
- l'amélioration de la gestion durable des éco-

systèmes utilisés par les activités humaines.

- la restauration d'écosystèmes dégradés.

Toutes peuvent atténuer les effets des changements climatiques et faciliter l'adaptation de la nature et des hommes à ses effets.

Les cinq écosystèmes qui composent l'éco-complexe de Païolive et des Gras se prêteront à cette démarche en proportion de leur bon état de conservation et de la qualité de leurs fonctionnalités. Travailler dès maintenant à leur maintien et si nécessaire à leur restauration devra être un objectif prioritaire.

Passons les rapidement en revue :

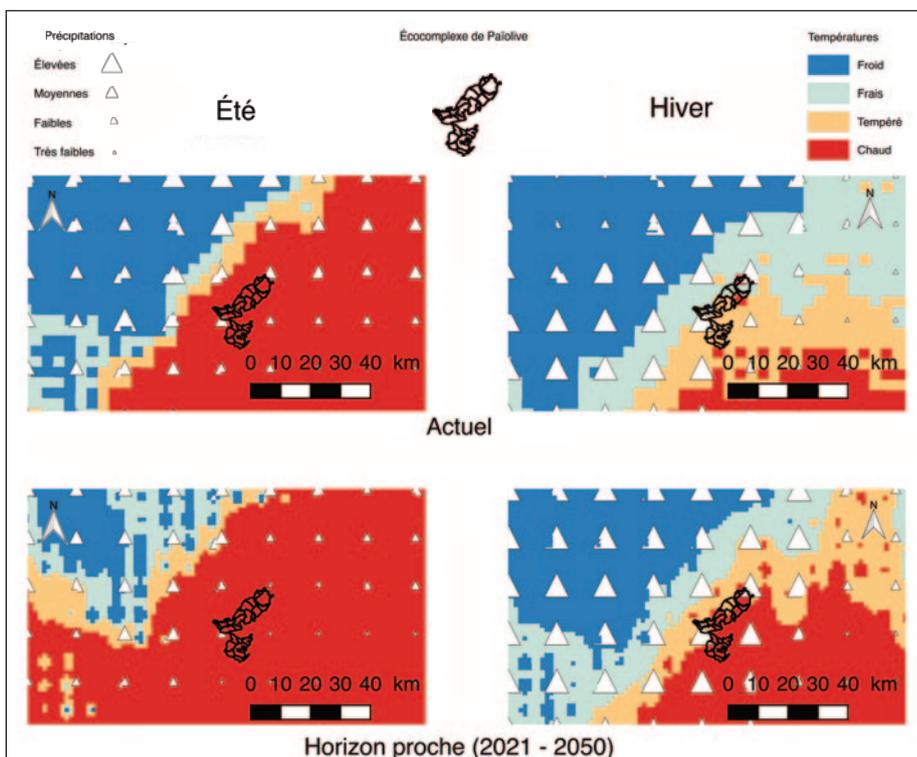
1• Les boisements maintiennent l'humidité et un couvert forestier qui sera précieux pour stocker l'eau en hiver et la restituer en période de sécheresse. Leur dynamique actuelle, si elle n'est pas contrariée, laisse penser qu'ils joueront ce rôle.

2• Les milieux aquatiques ne sont pas toujours en bon état biologique et demanderont des restaurations. Les indicateurs biologique et de qualité de l'eau seront certainement à revoir.

3• Les milieux souterrains sont des réserves d'eau, certaines considérées comme stratégiques. Leur étude doit continuer et leur préservation enfin prise en compte pour tous les projets affectant la surface.

4• Le devenir des milieux de garrigue est plus incertain car ils seront les premiers à souffrir des sécheresses estivales. Ils peuvent cependant être utilisés, comme ils l'ont été jadis, pour aménager des réserves d'eau.

5• Les milieux rupestres enfin, sont déjà habitués à des conditions extrêmes. Intégrés à la forêt, ils contribueront à la stabilité de celle-ci dans la mesure où ils auront été restaurés.



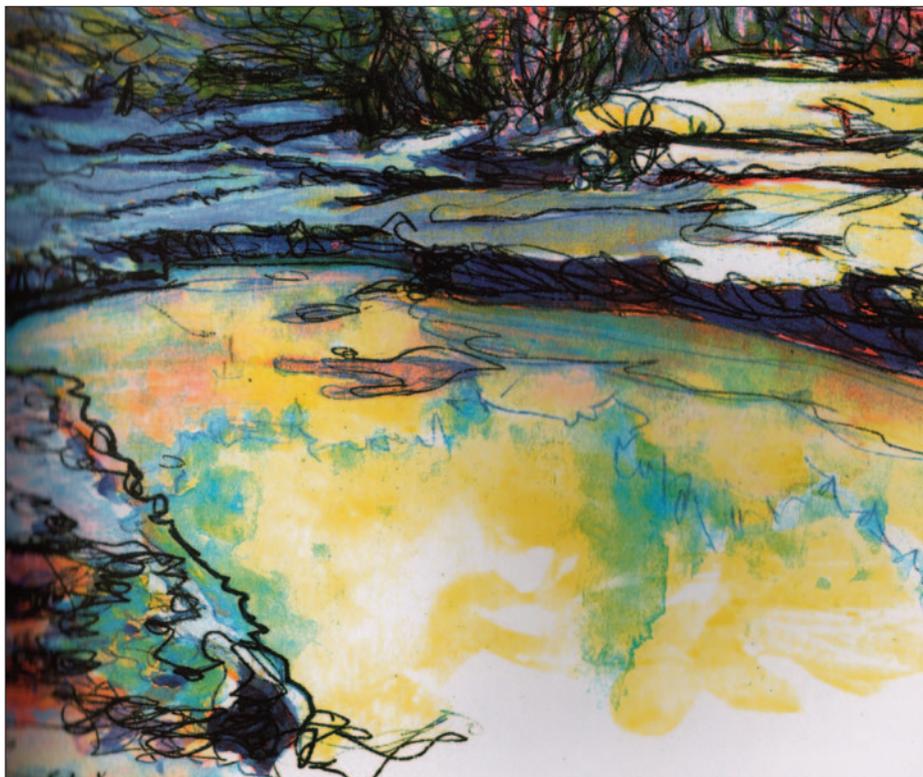
RENCONTRES IMAGES ET BIODIVERSITÉ À GROSPIERRES.

Le samedi 24 août aura lieu au Domaine du Rouret à Grospièrres les premières Rencontres Image et Biodiversité. Cette nouvelle initiative riche de promesses est due à l'initiative conjointe des associations Qualité de Vie à Grospièrres et Eclats d'Etoiles avec le patronage du cinéaste Marcel Boccara. Elle offrira

des stands de 10 h à 18 h au Château du Rouret ainsi que des expositions. Au cinéma, des projections de vidéos et films de 10 h 20 à 18 h, qui seront suivies de la projection du film « L'enfant lion » réalisé en 1992 par Patrick Grandperret, avec et en présence de Michel Boccara, coproducteur et acteur du film. A 20 heures une conférence sur les castors du Bassin du Chassezac par Lionel Coste clôturera la journée.

l'Association Païolive y participera avec un stand comprenant notamment un atelier de macrophotographie en "stacking" où vous pourrez amener des minéraux, plantes, insectes ou autres sujets qui pourront être traités sur place. Elle assurera aussi des projections en salle de 17 h à 18 h. L'entrée est libre pour les stands et pour les projections la participation est libre.

Vision d'artiste



Un des grands gours de Fontgraze, aquarelle de Véronique Groseil

Le saviez-vous ?

Gours

Dans notre région chacun sait ce qu'est un "gour". Etymologiquement dérivé du latin *gurgis* (gorge, gosier), le mot est employé pour désigner une grande variété de formations : simple mare en plein air, fissure aménagée en citerne, bassins formés dans les grottes, souvent en cascades, cavités creusées par l'eau en surface des lapiaz. Mais qu'ils soient souterrains ou de surface ils peuvent exister à des échelles très différentes tout en répétant successivement les mêmes courbes. Ces formes sont si régulières qu'elles peuvent être considérées comme des objets mathématiques. Ce qui ouvre des perspectives pour l'étude de toutes nos formes karstiques. Ce n'est pas l'eau qui vient utiliser une cavité préexistante mais c'est l'eau qui forme le gour et il y a une interaction entre le contenu et le contenant. Dans les grottes les gours se forment par un concrétionnement de calcite. A l'air libre c'est la dissolution du calcaire par l'eau chargée de CO² qui creuse le gour. Mais, par concrétionnement ou par dissolution, chaque fois se produit un accroissement de la surface disponible pour des échanges chimiques et biologiques.

Agenda

Jusqu'à la fin du mois d'août : stand d'accueil aux Trois-Seigneurs, à côté du parking des Clairières sur la D 252, les lundi, mardi, mercredi et vendredi. Au même endroit, jusqu'au début du mois de novembre : exposition de plein air : *Immersion dans Païolive*.

Le jeudi 22 août aux Vans au Centre d'accueil, à 20 heures, conférence d'Annick Schnitzler sur *La France des friches,*

de la ruralité à la féralité.

Le samedi 24 août à Grospièrres, *Rencontres Image et Biodiversité*. Présentation ci-dessus.

Le 7 septembre. Forum des associations aux Vans, la journée, et à Lablachère l'après-midi.

Le 8 septembre, à 14 heures, sortie Plantes Médicinales par Claire Ferrandon, sur inscription.

Le 12 septembre, aux Vans, conférence sur

la pollinisation par Louis Mertens.

Le 16 octobre aux Vans, à 20 h, conférence de Nicolas Jacob, professeur à l'Université de Lyon II sur les paysages de constructions en pierre sèche.

Les 31 octobre et 7 novembre, participation au Salon de l'Ecologie de Montpellier sur le thème : *Reconstruire la nature sauvage en Europe.*

CET AGENDA PRÉVISIONNEL EST MIS À JOUR SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE WWW.BOIS-DE-PAIOLIVE.ORG ET SUR LA PAGE FACEBOOK.

Pour vous abonner à cette Lettre et la recevoir régulièrement, vous pouvez aller sur notre site :

<https://www.bois-de-paiolive.org/web.php/97/fr/site/abonnement?>

Vos commentaires et suggestions sont les bienvenus <https://www.bois-de-paiolive.org/> Menu: L'Association, rubrique: Contact

L'Association Païolive

Depuis 2004, l'Association étudie, fait connaître et contribue à protéger l'écosystème de Païolive des Gras, qui s'étend sur 15 300 ha et 25 communes depuis Saint-Brès (Gard) au sud jusqu'à la Ligne (en Ardèche) au nord.

Les trois axes de son action sont : Étudier, Faire connaître et Protéger. S'inscrivant dans une démarche d'intérêt général et une gestion désintéressée, elle s'appuie sur la liberté constitutionnelle d'œuvrer à la protection de l'environnement.

Association Païolive - Mas de Montchamp- 07230 Lablachère

Tel. : 04 75 39 96 79 / 06 76 22 23 19

paiolive@free.fr - www.bois-de-paiolive.org

Le site web contient une riche documentation sur Païolive et les Gras.

